

⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt: 82810221.0

⑤① Int. Cl.³: **A 63 C 19/00**
A 63 B 47/00

⑳ Date de dépôt: 21.05.82

③① Priorité: 04.06.81 CH 3668/81

④③ Date de publication de la demande:
09.02.83 Bulletin 83/6

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE DE FR GB IT LU NL SE

⑦① Demandeur: **Trottet, Pierre**
Le Coulet
CH-1165 Allamand(CH)

⑦② Inventeur: **Trottet, Pierre**
Le Coulet
CH-1165 Allamand(CH)

⑦④ Mandataire: **Roth, Pierre et al,**
P. ARDIN & CIE 22, rue du Mont-Blanc
CH-1211 Genève(CH)

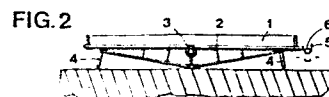
⑤④ **Court de tennis.**

⑤⑦ L'invention est un court de tennis, transportable et à inclinaison possible, constitué par un panneau (1) monté sur un pivot (3) orienté selon l'axe longitudinal.

Ledit panneau (1) peut être réalisé en plusieurs éléments, et est monté sur un châssis (2) engagé sur le pivot (3).

Des vérins (4) fixés au châssis (2) permettent d'incliner le panneau (1) et par conséquent d'écouler l'eau de pluie dans la gouttière (5): le court peut ainsi être réutilisé dès que la pluie cesse de tomber.

Avec une faible inclinaison du panneau (1) il est possible d'amener les balles tombées dans la gouttière. Celle-ci peut être munie d'une bande transporteuse (6) motorisée qui dirige les balles vers un système de renvoi (7,8,9) et permet à un joueur de s'entraîner seul.



Court de tennis

L'invention a pour objet un court de tennis.

Les courts de tennis usuels sont aménagés à même le sol, dans un plan parfaitement horizontal. On prévoit généralement un empierrement assurant une certaine stabilité du sol, que l'on recouvre de terre, de sable et/ou d'une couche de béton ou autre matériau rigide ou semi-rigide.

Le court de tennis selon l'invention est conçu de façon à être déplaçable et à permettre de l'incliner par rapport à l'horizontale.

Il est caractérisé en ce qu'il comprend un panneau monté sur un pivot, orienté dans son axe longitudinal.

Le dessin annexé représente schématiquement et à titre d'exemple, une forme d'exécution du court de tennis selon l'invention.

La figure 1 en est une vue de dessus

La figure 2 en est une vue en bout dans une première position

La figure 3 en est une vue en bout dans une seconde position

La figure 4 représente un accessoire destiné à alimenter un appareil renvoyeur de balles.

Le court de tennis représenté au dessin comprend un panneau 1 en bois aggloméré ou autre matériau aggloméré, tel que celui qui est commercialisé sous la désignation "Eternit", disposé sur une armature métallique 2, montée sur un pivot 3, orienté dans son axe longitudinal. Des verins 4 disposés au voisinage des bords longitudinaux de l'armature 2 permettent d'ajuster

l'inclinaison latérale du panneau 1 qui présente le long d'un de ses bords longitudinaux une gouttière 5. Une faible inclinaison latérale du panneau 1 telle que représentée à la figure 3, permet l'écoulement de l'eau de pluie dans la gouttière 5. On évite ainsi toute accumulation d'eau sur le panneau 1 en cas de pluie et les détériorations de la surface du panneau 1 qui pourraient en résulter. D'autre part, il est possible d'utiliser le court très peu de temps après que la pluie s'arrête de tomber.

En équipant la gouttière 5 d'une bande transporteuse 6, entraînée par un moteur électrique, on peut, dans cette position légèrement inclinée du court 1, collecter les balles de tennis hors jeu dans la gouttière 5 et les transporter vers une extrémité du court 1. En disposant à cette extrémité de la gouttière 5 d'un ramasseur de balles 7, comprenant également une bande transporteuse 8, entraînée par un moteur électrique, on peut déverser ces balles dans le réceptacle 9 d'un appareil renvoyeur de balles (non représenté) permettant à un joueur de s'entraîner seul sur le court.

Il est, bien entendu, possible de recueillir les balles amenées à une extrémité de la gouttière 5 par la bande transporteuse 6 dans un logement branché sur une soufflerie qui les propulse vers le renvoyeur de balles.

Dans le cas où le panneau 1 est réalisé en "Eternit" ou tout autre matériau tendant à se dilater sous l'effet de la chaleur, il est préférable de disposer côte à côte sur l'armature métallique 2 des éléments de panneau et de les maintenir au contact les uns des autres au moyen d'organes élastiques tels que des ressorts de compression disposés entre les bords de l'armature métallique 2 et les éléments de panneau voisins de ces bords et de monter sous l'armature 2 un vibreur destiné à faciliter le rapprochement de ces éléments.

Parmi les autres avantages que représente le court de tennis décrit ci-dessus, il y a lieu de signaler la possibilité de le transférer, sans détérioration aucune, en un autre lieu.

REVENDICATIONS

1. Court de tennis caractérisé en ce qu'il comprend un panneau monté sur un pivot orienté dans son axe longitudinal.
2. Court de tennis selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend une armature de support du panneau engagée sur le pivot et munie de verins destinés à ajuster l'inclinaison latérale du panneau.
3. Court de tennis selon la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau présente le long d'un de ses bords longitudinaux une gouttière dans laquelle est engagée une première bande transporteuse entraînée par un moteur.
4. Court de tennis selon les revendications 1 et 3, caractérisé en ce qu'il comprend une seconde bande transporteuse entraînée par un moteur, disposée dans une enceinte à l'extrémité de débit de la première bande transporteuse, pour recueillir des balles amenées par la première bande transporteuse et les transférer dans un appareil renvoyeur de balles.

FIG. 1

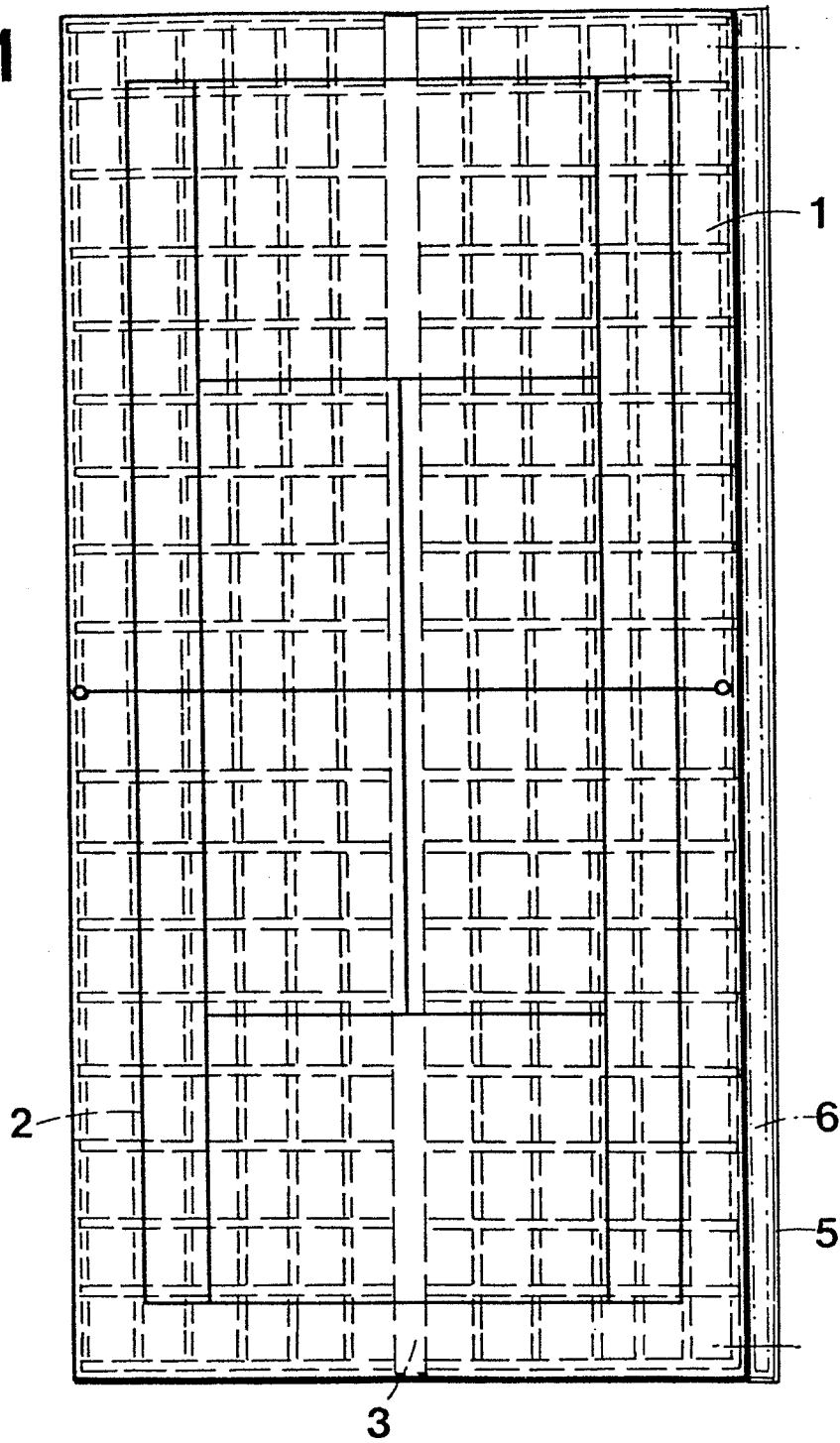
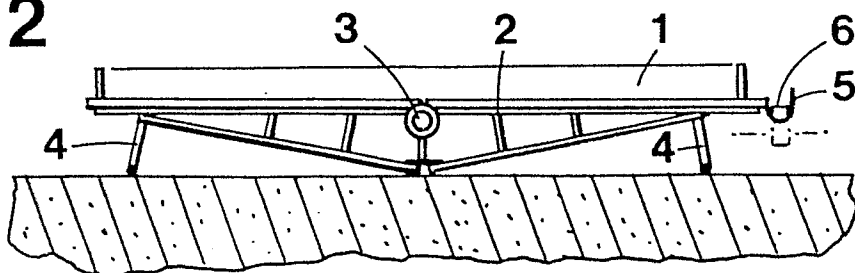
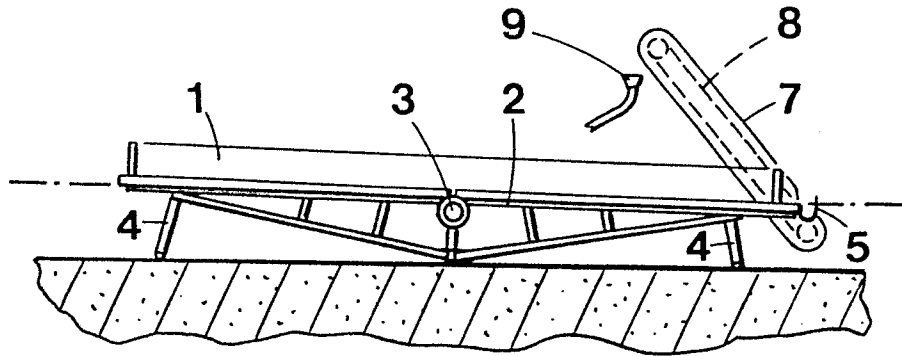
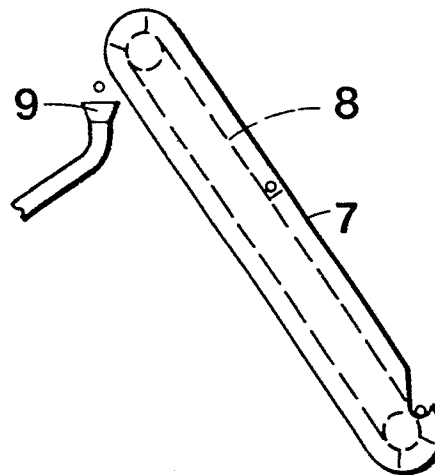


FIG. 2



**FIG. 3****FIG. 4**



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	GB-A- 216 715 (PLOMER-WALKER) *Page 1, lignes 10-18,43-59; figures 1,2,3*	1	A 63 C 19/00 A 63 B 47/00
A	AT-A- 361 816 (KAINZ) *Page 2, lignes 1-8; figures*	3,4	
A	CH-A- 164 870 (SCHELLING) *Page 1, colonne 1, premier alinéa; figures*		
A	US-A-3 779 547 (PAPPAS)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			A 63 B A 63 C
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 09-09-1982	Examineur GERMANO A.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	